



Avantage d'un divorce par rapport à une séparation de corps

Par **Civet**, le **30/01/2012** à **20:59**

Bonjour,

mon épouse a quitté le domicile conjugal il y a 1 an 1/2 me laissant la garde de mes enfants. Nous disposons d'une maison en communauté dont nous n'avons pas fini de payer les traites. Mon épouse qui a un gros salaire (3 smic contre 1 pour moi) subvient sans difficultés à nos besoins en alimentant notre compte joint.

Quel avantage aurait pour moi un divorce ? Le divorce ne risque t'il pas de nous faire vendre notre "maison de famille" et d'aboutir à ce que mon épouse rechigne davantage à subvenir à nos besoins.

Merci par avance pour vos conseils

Bien cordialement

Marcel

Par **amajuris**, le **31/01/2012** à **18:34**

bjr,

la situation actuelle vous satisfait apparemment.

vous n'avez pas intérêt à divorcer mais votre épouse oui, car cette situation ne peut pas durer très longtemps.

il faut savoir qu'au bout de 2 ans de séparation, si un époux demande le divorce le juge l'accordera automatiquement.

cdt

Par **Civet**, le **31/01/2012** à **20:00**

Merci beaucoup pour ces précisions.

Effectivement, je me demandais pourquoi elle souhaitait divorcer maintenant.

(Pour faire des économies)

Par **stelou82**, le **23/05/2012** à **14:10**

bonjour

pour info je vous recommande vivement de ne plus attendre et de faire constater par la police l'absence de votre épouse car mon fiancé est passé par votre situation aujourd'hui il a tout perdu :

enfants, maison, et bien sûr il paie les crédits communs et n'est pas encore divorcé. donc en espérant qu'il ne soit pas trop tard pour vous faire constater l'absence de votre épouse, elle ne sera pas inquiète mais si cela peut vous être utile dans vos demandes auprès du JAF croyez moi faites-le!!

bon courage